

## Je suis un patient/groupe de patients

### Pourquoi ai-je besoin d'une autorisation préalable pour faire exécuter mon ordonnance?

Bien que les demandes de remboursement de médicaments de spécialité ne représentent qu'une petite partie du nombre total de demandes de remboursement de médicaments soumises dans le cadre de régimes d'assurances collectives, les médicaments de spécialité représentent une part croissante des demandes de remboursement et des dépenses totales en médicaments pour les employeurs et autres promoteurs de régimes d'assurances collectives.

En 2022, deux rapports importants ont conclu que les dépenses en médicaments de spécialité au Canada en termes de pourcentage des dépenses totales en médicaments ont augmenté:

- [Express Scripts Canada](#) a indiqué que les médicaments de spécialité ne représentaient que 0,9 % du total des demandes de remboursement, mais qu'ils comptaient pour 29 % des dépenses totales en médicaments des régimes d'assurances collectives, soit une hausse de 6,8 % par rapport à l'année précédente.
- [TELUS Santé a indiqué](#) que les médicaments de spécialité représentaient 34 % du montant total admissible, bien qu'ils ne constituent que 1,2 % du total des demandes de remboursement.

En supposant que ces tendances se maintiennent, TELUS Santé prévoit que d'ici 2026, les médicaments de spécialité représenteront près de la moitié du montant admissible moyen par certificat d'assurance.